< REPÈRES

Magazine de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie





Par Florian Németi Directeur CNCI

ChatGPT & Co: stimuler l'usage, plutôt que légiférer à tout-va!

Fascinante et effrayante, l'intelligence artificielle (IA) s'immisce désormais dans l'usage quotidien de Monsieur et Madame Tout-lemonde. Car, avec des IA génératives comme ChatGPT, qui génèrent des contenus de plus en plus complexes et structurés à partir de quelques simples phrases, elle se met à la portée de tous. Non seulement à la maison, mais aussi au travail. Avec des conséquences incertaines, tant au niveau de la société que pour les entreprises. Faut-il pour autant la mettre sur « OFF » ?

En Suisse. les auto-

certains garde-fous

par rapport à l'IA.

rités sont aussi

confrontées au

besoin de poser

C'est précisément cette incertitude qu'il s'agit de bien jauger aujourd'hui. Il faut, certes, ne pas laisser se développer n'importe quoi qui pourrait nuire à l'individu et à la société, voire même – et ce serait terrible – échapper au contrôle humain. Mais

il convient tout autant de ne pas tuer dans l'œuf un champ d'innovation parmi les plus prometteurs qui ait jamais existé.

Bien sûr, entre de mauvaises mains, l'IA a déjà fait la démonstration de son potentiel de nui-

sance, comme le contrôle social par des régimes autoritaires ou la manipulation des opinions publiques sur les réseaux sociaux, par exemple. Mais elle est aussi capable du meilleur, comme récemment en permettant le développement ciblé et accéléré d'un nouvel antibiotique capable de détruire des bactéries ultrarésistantes.

Face à cette incertitude, la tentation de tout régler par la loi se fait présente, en particulier du côté de l'Union européenne. Mais les moratoires et les interdictions, s'ils retarderont sûrement les chercheurs et les entrepreneurs européens actifs dans l'IA, ne freineront ni les États-Unis, ni la Chine. Et ils n'amélioreront pas non plus les usages problématiques. Est-ce vraiment une bonne stratégie?

En Suisse, les autorités sont aussi confrontées au besoin de poser certains garde-fous par rapport à l'IA. Mais pour faire face aux dérives potentielles de celle-ci, la priorité ne devrait-elle pas être de nature éducative, avant d'être juridique? Car le vrai défi est d'apprendre au

> citoyen à interagir avec l'IA, à lui permettre de garder un sens critique par rapport à ce qu'elle propose et à apprendre à en reconnaître les biais, voire les manipulations sous-jacentes.

Ce défi éducatif sur l'IA, à tous les étages de la formation, concerne aussi les entreprises. Car ce même citoyen est aussi, sur un plan professionnel, un dirigeant ou un collaborateur bientôt censé tirer le meilleur profit de ChatGPT & Co dans ses activités. Et les services que rendent déjà ces IA aujourd'hui ne sont sans doute que la pointe de l'iceberg! Il est donc nécessaire d'investir encore davantage dans la formation continue pour que les décisions basées sur l'IA se prennent en connaissance de cause et afin que celle-ci tienne ses promesses, y compris pour remplacer des forces vives qui viendront à manquer à l'avenir sur le marché du travail.

Ces questions suscitent de vifs débats chez nos voisins européens. Mais elles restent encore peu visibles dans les préoccupations des élus en Suisse. C'est un peu étonnant. Et si on demandait à ChatGPT son avis sur la question? Sommaire

Dans le rétro	_05
Grand angle	_06
Gestion du personnel et d'apprer un casse-tête pour les PME	itis:
Réseaux	_08
Économie pratique	11
Maison de l'économie	_14
Point de vue	_16
Sébastien Dufaux, Directeur génér ello communications	aı,
Agenda	18

Impressum

Rue de la Serre 4, 2000 Neuchâtel Tél. 032 727 24 10 cnci@cnci.ch www.cnci.ch

Parution bimestrielle

Rédaction & édition : CNCI Bulletin adressé aux membres Conception : Agence NEUE SA Impression : Imprimerie Baillod SA

Publicité

Nadia Garavaldi Liengme Tél. 032 727 24 10 nadia.garavaldi@cnci.ch www.cnci.ch





Répétabilité et précision du serrage et du desserrage

Utilisation simple, rapide et efficace

Profilé breveté de la bague et du tournevis

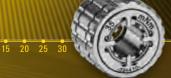
Bague bidirectionnelle et positionnable sur toute la longueur du tournevis

Couple préréglé et fixe de 10 à 60 mNm

Possibilité d'équiper le tournevis de deux bagues, une pour le serrage et l'autre pour le desserrage

Couple spécifique sur demande









0 mNm







6 avril 2023

Afterwork CNCI au Musée Oldtimer Volkswagen

Le 6 avril dernier, c'est au Musée Oldtimer Volkswagen que s'est déroulé l'Afterwork

Les membres de la CNCI ont visité l'ex-

traordinaire collection privée de voitures de Stéphane Leuba. Elle rassemble plus de 150 véhicules des années 1950 à 1979 (Coccinelle, bus, 181, karman, Type 3, buggy, Porsche 914...). Pour clore cette belle visite, ils ont partagé un apéritif dînatoire convivial au Bar du Musée.

27 avril 2023

Quelle stratégie se cache derrière le Groupe Acrotec?

La CNCI a invité le 27 avril dernier François Billig, CEO et Président du Conseil d'administration d'Acrotec (30 sociétés, 2'600 collaborateurs et 500 millions de chiffre d'affaires). A cette occasion, François Billig a expliqué qu'Acrotec fonctionne de manière décentralisée, un peu à l'image d'une fédération. Les sociétés qui rejoignent le groupe gardent leur ADN, leurs racines locales, leur autonomie et leur gouvernance. Elles demeurent concentrées sur leur métier. Leurs dirigeants restent aux commandes de l'entreprise et deviennent actionnaires du groupe.

L'acquisition des différentes sociétés par Acrotec leur donne accès à une plus large plage d'équipements et de ressources. Elles peuvent également profiter de synergies avec certaines sociétés sœurs, tant sur le plan technique que commercial, ce qui constitue pour elles une réelle opportunité de croissance. Ainsi, ces chaînes de compétences permettent à ses clients de limiter le nombre de leurs interlocuteurs dans la sous-traitance.

Toutes proportions gardées, le fonctionnement d'Acrotec est finalement à l'image de la Suisse. Bon nombre de décisions sont prises au sein même des sociétés - au plus près du ter-

> rain – avec une large autonomie. Une telle aventure n'aurait sans doute pas été une telle réussite en France où la motivation et l'efficacité sont facilement torpillées.





2 mai 2023

De nombreuses interrogations autour du certificat médical

Le 2 mai, la CNCI, l'Association industrielle et patronale (AIP), l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah), la Chambre immobilière neuchâteloise (CIN), la Convention patronale de l'industrie horlogère (CP), la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel



(FER Neuchâtel), la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE), la Fédération neuchâteloise du second-œuvre (FNSO) et l'Union neuchâteloise des arts & métiers (UNAM) ont organisé un séminaire consacré au certificat médical. Les intervenants de cet événement interactif très orienté pratique ont été: Régine de Bosset, Responsable du service juridique de la CNCI, Séverine Favre, Secrétaire générale apiah, Pascal Moesch, Secrétaire général AIP et Roxane Zappella, Directrice FER Neuchâtel.

4 mai 2023

Assemblée générale CNCI 2023

La CNCI a tenu ses assises le 4 mai dernier à Neuchâtel devant un parterre de 400 patrons. A cette occasion, elle a présenté les enjeux qu'elle considère comme importants pour le développement des entreprises et de l'économie neuchâteloises. Au nombre de quatre, ils orientent l'action de la CNCI pour les années à venir. Dans le but d'apporter à ses membres







>enjeux.cnci.ch

une valeur ajoutée dans leur lecture de l'environnement économique et dans la pratique de leurs activités quotidiennes.

A l'issue de la partie officielle, les membres ont pu découvrir deux mini-entreprises, Gustoria et Vegi Crispy, fondées par deux groupes d'étudiants du Lycée Jean-Piaget de Neuchâtel, dans le cadre de leur travail de maturité académique (Projet YES - Young Entreprise Switzerland). La partie conférences s'est terminée par une table ronde animée par Adrien Juvet, Journaliste, et avec la participation de Claude Frôté et Alexandre Luquet, nouveau tenancier du Restaurant Le Bocca à Saint-Blaise.

La soirée s'est poursuivie par un buffet dînatoire sur le thème Dans le quotidien d'une brigade.

12 mai 2023

Journée du CERT 2023

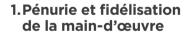
Le vendredi 12 mai 2023, a eu lieu la Journée du CERT 2023, organisée en partenariat avec la CNCI. La thématique des congés, vacances et temps libre a été présentée sous de nombreux angles. Après une présentation des nouveautés en droit du travail, les nouveaux articles 329g à 329j du Code des obligations régissant les congés de paternité, prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, pour la prise en charge de proches et d'adoption ont été présentés, de même que notamment la question de la réduction du droit aux vacances.

Gestion du personnel et d'apprentis: un défi pour les PME

Lors de l'événement « Pénurie de personnel et engagement d'apprentis — que disent les entreprises neuchâteloises?», cinq expert-e-s ont rebondi sur les résultats de la dernière enquête conjoncturelle de la CNCI, consacrée aux questions de main-d'œuvre dans les entreprises — qui constitue un des guatre enjeux de la CNCI:

Susanne Jecklin, Directrice et Responsable RH de Flückiger Electricité SA; Estelle Renard, Responsable administrative Laboratoire Dubois SA; Mike Pessotto, Président de l'association HR Neuchâtel et Responsable RH de la BCN; Christophe Jacot, Directeur Admo Plastique SA; Jean-Luc Allemann, Vice-Président AESA SA.





Que dit notre sondage?

Trois entreprises neuchâteloises sur cinq connaissent des difficultés de recrutement. Le problème est ressenti plus fortement dans l'industrie que dans les services ainsi que dans les entreprises de plus de 30 collaborateurs. Les profils et formations les plus recherchés par les entreprises sondées sont les détenteurs de CFC / AFP, notamment dans l'industrie. Pour pallier les difficultés de recrutement,

3 entreprises neuchâteloises sur 5 connaissent des difficultés de recrutement. les trois mesures plébiscitées sont le renforcement de l'orientation professionnelle / la revalorisation de certaines filières de formation, l'augmentation du nombre de places en crèche et l'encouragement de la formation continue.

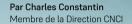
Lors des entretiens d'embauche, les

conditions salariales et la flexibilité du temps de travail constituent les deux exigences et attentes formulées le plus par les candidats à un poste. Pour fidéliser le personnel, les entreprises misent sur la rémunération, sur des aménagements visant à soutenir l'équilibre vie-privée /

vie professionnelle et sur la flexibilisation du temps de travail.

Qu'en pensent nos experts?

Recrutement: il est difficile de recruter dans des nouveaux métiers qui sont en train de se développer, car les formations ne suivent pas les besoins. Dans certains secteurs d'activités, le bassin de population du Canton de Neuchâtel est trop étroit, ce qui nécessite l'ouverture de la recherche de candidats à l'extérieur du canton voire du pays. Pour effectuer des recherches de candidats, il s'agit de recourir à tous les canaux: le bouche à oreille, les agences de placement, les médias sociaux (Linkedin), les réseaux des employés des entreprises. Les annonces dans la presse, quant à elles, ont encore l'avantage de véhiculer une image positive d'une entreprise qui recrute, donc qui est dynamique. Certains intervenants font des bonnes expériences avec des « speed datings » de l'emploi.





Enfin, la formation à l'interne constitue une valeur sûre pour certaines entreprises.

<u>Fidélisation</u>: la flexibilisation du temps de travail est de plus en plus demandée. Il faut s'y faire. Mais elle n'est pas possible partout, tout comme le télétravail, surtout dans la production et dans la construction. Le télétravail constitue un outil très performant pour employer des collaborateurs aux profils très intéressants qui seraient trop éloignés du lieu de travail. Mais il maintient aussi une certaine distance avec la vie dans l'entreprise, ce qui pose des problèmes d'identification. On observe aussi que la montée dans la hiérarchie de l'entreprise ne constitue plus une

aspiration aussi forte que par le passé. La conciliation vie professionnelle et vie privée a les faveurs de la cote; le développement de places en crèche et en accueil parascolaire est une mesure qui la favorise. Pour fidéliser le personnel (notamment les cadres), le rachat d'actions de l'entreprise est aussi une solution.

2. Orientation et formation professionnelle

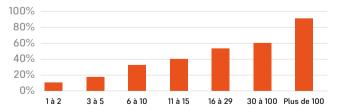
Que dit notre sondage?

40% des entreprises sondées forment des apprentis. L'industrie (51%) est plus formatrice que les services (32%). Intégrer les jeunes dans le marché de l'emploi, assurer la relève professionnelle pour son entreprise et dynamiser son entreprise constituent les trois premières motivations à former des apprentis.

Pour plus de 2/3 des entreprises de moins de 30 collaborateurs qui ne forment pas, la petite taille de l'entreprise constitue la première raison à renoncer à engager un apprenti. Le manque de candidats et de postulants, le haut niveau d'exigences du plan de formation fédéral et le niveau insatisfaisant des apprentis constituent des obstacles à la formation d'apprentis.

A la question « La filière de l'apprentissage est-elle suffisamment mise en avant au moment du choix? », seules 32% des entreprises formatrices et 28% des entreprises non formatrices répondent par l'affirmative. Capa'cité jouit d'un degré de notoriété de 76% et le Forum des métiers, de 68%, auprès des entreprises sondées.

Pourcentage d'entreprises formatrices en fonction de la taille (nombre de collaborateurs)



Qu'en pensent nos experts?

Apprentis: la taille de l'entreprise peut déterminer l'engagement ou pas d'apprentis. Tous se l'accordent: « Il ne sert à rien d'engager des apprentis si on ne peut pas s'en occuper ». Pour certains, les entreprises ont un devoir de former. Les échecs en apprentissage sont durs à vivre, tant pour les entreprises que pour les apprentis. Mais ces échecs ne doivent pas inciter les entreprises à renoncer à former des apprentis. Les métiers évoluent à la vitesse grand

Pour plus de 2/3 des entreprises de moins de 30 collaborateurs qui ne forment pas, la petite taille de l'entreprise constitue

la petite taille de l'entreprise constitue la première raison à renoncer à engager un apprenti. V; ce qui sera enseigné en apprentissage ne sera peut-être plus pratiqué après la formation. C'est déstabilisant pour l'apprenti et le formateur. Mais c'est une réalité à laquelle il faut se faire.

<u>Formation professionnelle:</u> en matière de perception de la formation professionnelle, entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, il y a un clair Röstigraben: en Suisse romande, faire un appren-

tissage n'est pas assez considéré, comme s'il s'agissait d'une voie de garage, alors que le CFC permet aussi d'atteindre des formations tertiaires, grâce à des passerelles. Au niveau de la promotion des métiers, il convient de mettre en avant les perspectives salariales à moyen et long terme. Dans certains cas, au cours d'une carrière, les salaires cumulés pour une personne détentrice d'un CFC peuvent concurrencer ceux d'une personne détentrice d'un diplôme académique.

<u>Orientation:</u> les enseignants du secondaire devraient reconsidérer l'apprentissage et réaliser que des métiers techniques ou d'artisanat offrent de meilleures perspectives que des professions menacées par l'avènement de l'intelligence artificielle (notamment les professions dans le conseil). Les parents doivent aussi faire leur mea culpa par rapport à la perception de l'apprentissage.

Pénurie de talents au niveau suisse

Selon Laurent Vacelet, Directeur Suisse romande de Manpower, la pénurie de talents en Suisse est aiguë. Les entreprises de toutes tailles et de la plupart des secteurs sont touchées. Manpower calcule la prévision nette d'emploi qui s'obtient en soustrayant le pourcentage d'employeurs anticipant une baisse d'effectifs au pourcentage d'employeurs anticipant une hausse des effectifs, corrigé par les variations saisonnières. De la sorte, les intentions d'embauche par secteur en Suisse sont les suivantes: service de communication (66%), transport, logistique & industrie automobile (42%), énergie et services publics (39%), santé et sciences de la vie (37%), biens de consommation et services (36%), technologies de l'information (36%), industrie et matériaux (31%) et finances & immobilier (11%).

Egalité salariale entre femmes et hommes: les entreprises sondées sont dans les clous!

Le 1er juillet 2020, est entrée en vigueur la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) visant à supprimer les inégalités salariales fondées sur le sexe par le biais d'une analyse des salaires imposée aux employeurs d'au moins 100 employés. Sur 82 entreprises ayant procédé à ces analyses, 81 ne présentaient pas d'écart ou se trouvaient dans le seuil de tolérance de 5%.



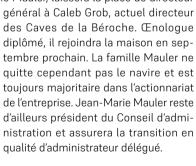
Nouvelle directrice

à la Banque Cantonale Neuchâteloise

Après près de 35 ans au service de la BCN, Philippe Ducommun, directeur de la Logistique, a fait valoir son droit à la retraite anticipée et quittera ses fonctions en fin d'année 2023. Pour prendre le relais, Cornelia Friedhoff a été engagée à partir du 1er août. La période qui s'ensuivra permettra de réaliser la transition dans les meilleures conditions. Actuellement responsable New Business Design and Service Innovation auprès de Finnova, Cornelia Friedhoff connaît particulièrement bien le milieu bancaire. Après avoir occupé différents postes chez Deutsche Bank Suisse à Genève, elle a travaillé durant quatre ans à la Banque Cantonale de Genève en tant que directrice adjointe, responsable de l'évolution des systèmes d'information. Elle a ensuite rejoint l'éditeur de logiciel bancaire Finnova, dont la BCN est utilisatrice, pour prendre dans un premier temps la responsabilité des relations avec les clients situés en Suisse romande, puis être appelée au siège de Lenzbourg, pour occuper sa fonction actuelle. Elle rejoindra après l'été le Comité de direction de la BCN.

Il n'y aura plus de Mauler à la tête des vins mousseux

Dès cet automne, il n'y aura plus de membre de la famille Mauler au sein de la direction de l'entreprise de vins mousseux de Môtiers. L'actuel patron, Jean-Marie Mauler, laissera la place de directeur





UBS ne communique que sur son bénéfice

Le groupe bancaire UBS a dégagé sur les trois premiers mois de 2023 un bénéfice avant impôts de près de 1,5 milliard de

dollars, en repli de près de moitié (-45%) en rythme annuel, malgré des afflux de capitaux dans toutes les régions. La banque explique ce recul notamment par la constitution de nouvelles réserves pour des litiges juridiques aux Etats-Unis à hauteur de 665 millions et des correctifs de valeur pour risque de crédit de 38 millions. Pour la suite de l'exercice, UBS entend concentrer ses efforts sur son mariage forcé avec CS, qui devrait selon toute probabilité être finalisé avant la fin du deuxième trimestre.

Deux entreprises neuchâteloises finalistes au Swiss Export Award 2023

Lors de son récent Forum du Commerce Extérieur, Swiss Global Enterprise a remis le prix 2023 du Swiss Export Award. Il récompense des entreprises suisses qui se distinguent à l'international par la qualité de leur stratégie d'expansion, la cohérence de leur approche de l'internationalisation et la réussite de sa mise en œuvre. Parmi les six nominés se trouvaient deux sociétés neuchâteloises et membres de la CNCI, à savoir AESA SA et Felco SA. Ces deux PME sont des références mondiales dans leur secteur respectif, la première dans la métrologie pour câble électrique, la seconde dans les domaines des outils de taille et de coupe. La CNCI félicite les deux entreprises pour cette belle distinction, qui illustre l'excellence du tissu industriel neuchâtelois d'exportation!

Greubel Forsey investit 20 millions

Avec son toit en pente, le bâtiment, accouplé à une vieille ferme neuchâteloise, est emblématique. A l'ouest de La Chaux-de-Fonds, la marque horlogère Greubel Forsey y est installée depuis 2009. La société va l'agrandir et passer de 2'000 à 5'300 mètres carrés. L'investissement se monte à environ 20 millions de francs.

Yves Rocher ferme boutique en Suisse

Le fabricant breton de cosmétiques Yves Rocher va fermer ses magasins en Suisse dans les prochains mois, fragilisé par une baisse de ses ventes. La marque compte une quinzaine d'emplacements à Genève, Lausanne, Vevey, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Sierre, Sion, mais aussi à Zurich, Lugano et Lucerne. Un plan social a été lancé.

Canal Alpha veut lancer une nouvelle chaîne TV

La télévision régionale de l'Arc jurassien Canal Alpha n'entend pas perdre une partie de son actuelle zone de diffusion, le Jura bernois, sans se battre. Elle a déposé auprès de l'Office fédéral de la communication (Ofcom) une demande de concession pour une nouvelle chaîne de télévision, basée à Bienne. Canal B, c'est son nom, devrait couvrir une zone qui comprend non seulement le Jura bernois, mais aussi la région biennoise, le Seeland, l'agglomération de Granges ainsi que le district fribourgeois du Lac. Principale spécificité de cette zone, son bilinguisme. Le diffuseur qui obtiendra cette concession devra diffuser des prestations d'information dans les deux langues.

Q

recruteur de dirigeant·e·s

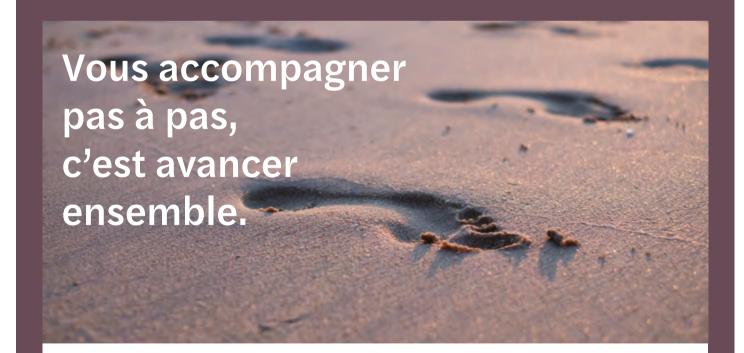




ALPHOM Executive Search

Avenue de la Gare 53, CH-2000 Neuchâtel

032 566 15 15 | contact@alphom.com | www.alphom.com



Nous sommes un groupe spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil. Notre esprit entrepreneurial, notre expertise et notre expérience font de nous votre partenaire de confiance.

Mazars SA Rue des Terreaux 9, 2000 Neuchâtel – www.mazars.ch

mazars



Il est difficile de croire que nous avons les bonnes solutions pour vous.

Et pourtant...





Lors de sa dernière enquête conjoncturelle, la CNCI s'est intéressée à examiner quelle était la situation au sein des entreprises en matière de gestion des conflits internes. Il en est ressorti que différentes situations ayant trait à des problèmes relationnels, de communication, organisationnels, notamment liés à l'absence de collègues ou encore faisant suite à des changements sont rencontrées au sein des entreprises.

Malgré ce constat et les obligations en matière de gestion des conflits que tout employeur se doit de mettre en œuvre, il s'avère que presque 70% d'entre eux n'ont pas mis en place de dispositif de gestion des conflits internes.

Pourquoi cette thématique est-elle importante?

Les conflits internes ont un impact indéniable sur la santé des employés. En effet, ils seraient la cause de plus de la moitié des arrêts de travail selon une étude de 2022. Ces arrêts sont généralement de longue durée (sept mois en moyenne) et dans presque la

moitié des cas les personnes touchées finissent par perdre leur emploi*. De plus, les conflits entraînent des répercussions dommageables sur le fonctionnement de l'organisation.

Quelles sont les obligations de l'employeur?

Sur la base des constats précités, il paraît assez clair que l'employeur doit tout mettre en œuvre pour éviter les situations conflictuelles au sein de son entreprise. De telles mesures de protection de la santé sont en outre prévues à l'art. 6 de la loi fédérale sur le travail (LTr) et à l'art. 2 OLT 3. Ces dispositions ont pour objet la prévention notamment des risques psychosociaux au travail. Dans ce sens,

l'employeur se doit de prendre des mesures afin de garantir un bon climat de travail, notamment en donnant la possibilité aux employés concernés de trouver conseil et soutien auprès d'une personne de confiance.

70% des employeurs n'ont pas mis en place

de dispositif de gestion des conflits internes.

Que faut-il comprendre par risques psychosociaux?

Les risques psychosociaux au travail désignent les risques pour la santé liés à des contraintes mentales ayant des influences négatives sur la santé. Ils

peuvent découler d'une mauvaise ou insuffisante organisation du travail ou à un mauvais environnement social sur le lieu de travail. Ils engendrent des conséquences tel que le stress, le burn-out et les atteintes à l'intégrité personnelle comme des cas de harcèlement psychologique ou sexuel.

Quel dispositif l'employeur doit-il mettre en œuvre?

Les obligations légales précitées ont été concrétisées dans un arrêt du Tribunal fédéral du 9 mai 2012 (2C_462/2011) dont il ressort les éléments suivants. Tout employeur, indépendamment de sa taille,

^{* «} Prescriptions d'arrêts de travail pour des raisons psychiques » publiée le 23 mars 2022

doit désigner une personne interne ou externe à l'entreprise à laquelle les employés peuvent s'adresser en cas de conflit. Cette personne doit garantir la confidentialité et disposer d'une formation en matière de gestion des conflits, notamment en matière d'écoute. Elle ne doit pas avoir de rapports hiérarchiques avec les employés concernés.

Il découle des conditions précitées qu'il n'est pas possible de prévoir que les conflits internes soit gérés uniquement par la direction ou le supérieur. En outre, les personnes en charge des ressources humaines, même si elles ne sont pas dans la hiérarchie, elles ne sont pas toujours formées en conséquence et ne peuvent pas toujours garantir la confidentialité des faits qu'on leur confie. Ainsi, il est souvent nécessaire de confier cette tâche à une personne externe à l'entreprise. Dans l'arrêt précité, le Tribunal fédéral précisait d'ailleurs que pour les PME, il doit être possible de s'adresser à leur association professionnelle.

Le service de gestion des conflits internes de la CNCI

Pour donner suite aux prescriptions posées par le Tribunal fédéral, depuis 2014, la CNCI met à disposition de toutes les entreprises un service de gestion des conflits internes qui permet à l'employeur de déléguer la gestion de ces risques tout en respectant les conditions légales. Comme cela ressort de l'enquête conjoncturelle de printemps, la grande majorité des entreprises n'ont pas de dispositif adéquat. Trop souvent, ils ne s'intéressent à cette thématique que lorsqu'ils constatent les effets dommageables liés à un conflit, comme une mauvaise ambiance, des baisses de performance ou des arrêts de

travail. Or, cela est parfois malheureusement trop tard. Afin d'informer davantage les entreprises sur la thématique de la gestion des conflits internes, la CNCI organise, le 20 juin prochain, un événement qui abordera ce sujet sous plusieurs angles.

La gestion de conflits en entreprise sera thématisée lors d'un 5 à 7 qui aura lieu le 20 juin 2023 à la CNCI

A cette occasion, divers intervenant-e-s vous proposeront d'enrichir vos réflexions sur le sujet et vous amener des pistes de solutions concrètes sous les angles suivants:

- Rappel des exigences légales et présentation des résultats de la dernière enquête conjoncturelle de la CNCI en matière de gestion des conflits internes
- · Sensibilisation aux risques psycho-sociaux au travail
- · Rôle et tâches de la personne de confiance
- · Médiation interne à l'entreprise
- · Les différents systèmes de gestion des conflits internes
- · Témoignages d'entreprises

Informations et inscriptions sur: www.cnci.ch/agenda







Vous avez besoin de collaborateurs/trices qui :

- sachent conduire du personnel et gérer le travail de leur équipe.
- veillent au bon déroulement des opérations de leur secteur (planification, présentation de projets, résolution de problèmes, établissement de rapports),
- s'assurent du respect des procédures de production ainsi que des règles d'organisation, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
- conduisent les actions d'amélioration continue (application de méthodes de contrôle et mise en œuvre d'une norme qualité sur les places de travail) ?

Le Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle (CNIP) à Couvet vous propose de les former en qualité

chef/fe d'équipe d'industrie

La mission principale du/de la chef/fe d'équipe est l'organisation de la production dans un contexte en constante évolution tout en veillant à la cohésion des équipes.

Cette nouvelle formation réalisée en partenariat avec l'Association pour la Promotion de la Formation Continue (APFC) permet d'acquérir le Diplôme intercantonal de chef/fe d'équipe d'industrie.

Prochaine session: octobre 2023

Davantage de renseignements sur le site www.cnip.ch



Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire Ordre Neuchâtelois et Jurassien

EXPERT suisse est l'association leader en Suisse pour l'audit, la fiscalité, la comptabilité et le conseil économique. Depuis plus de 95 ans, ses membres s'engagent pour une qualité élevée des prestations fournies dans ces différents domaines d'activité



La liste de nos membres individuels peut être consultée sur expertsuisse.ch/fr-ch/ne-ju-membres



































Assemblée générale des Industriels de la mécanique

Par Nadia Garavaldi Liengme Membre du Comité COMEC Responsable du Quartier Technique Capa'cité

COMEC a tenu ses assises le 2 mai dernier dans les locaux de Nivarox SA à Fontaines.

L'occasion de présenter à l'Assemblée générale les nombreuses activités menées par l'association:

- Stages en entreprises
- Visites d'entreprises pour les enseignants
- Visites d'entreprises pour les filles
- Forum des métiers techniques
- Membre du Comité ADAMT (Association neuchâteloise pour le développement de l'apprentissage dans les métiers techniques)
- Projet START INTEGRATION
- Soutien aux ateliers techniques FSRM Kids
- Capsules vidéos destinées aux réseaux sociaux
- Concours sur les réseaux sociaux

Enfin, COMEC présentera les métiers de la mécanique dans le cadre du Salon des métiers Capa'cité qui aura lieu du 4 au 9 septembre 2023 en Ville de Neuchâtel. Venez nombreux!

Les 80 ans de l'UNAM fêtés

au Salon de l'Immobilier

Par Charles Constantin, Secrétaire UNAM



L'Union neuchâteloise des arts & métiers, UNAM, a fêté ses 80 ans au Salon de l'Immobilier Neuchâtelois (SINE). qui s'est déroulé au mois d'avril.

Le 21 avril, une soirée anniversaire a été donnée. Au terme de l'événement, Damien Cottier, Président de l'association, a revisité le sens de l'acronyme UNAM: «U pour l'unité du canton et du message des organisations économiques neuchâteloises; N pour Neuchâtel, un canton que nous aimons tant, qui a tant à offrir et que nous devons continuer à promouvoir ensemble; A pour Amitié, base de toute collaboration à succès, ambiance ressentie dans le comité et au sein de l'association et avec ses partenaires; M pour Merci à tous ceux qui font vivre l'UNAM, qui coopèrent avec elle, qui ont fait son histoire, qui ont rendu possible cette soirée et qui font son présent.»

Plus d'infos sur www.unam.ch/80-ans-unam



Paulo Roxo succède à Graziano Vicario

à la tête des carrossiers neuchâtelois

Par Charles Constantin Secrétaire carrosserie suisse

Lors de l'Assemblée générale de carrosserie suisse Neuchâtel JU BE FR du 3 mai passé, Graziano Vicario a cédé le témoin à Paolo Roxo.

Ce dernier, fort de plusieurs expériences (apprentissage de peintre automobile, participation aux championnats cantonaux et romands, travail en Espagne dans l'automobile, responsabilité du département carrosserie chez Rox'Otz SA à La Chaux-de-Fonds), se réjouit de relever le défi.

Le REN, acteur de

la formation professionnelle



Le REN se porte bien, ses missions sont remplies avec engagement et passion, à satisfaction du comité et des membres.

L'Assemblée générale du 3 mai a constaté que le REN et ses précieux partenaires (SFPO, CNCI, plusieurs associations professionnelles et OrTra) accomplissaient un travail remarquable pour soutenir les entreprises formatrices et leurs jeunes (futurs) talents.

Du travail il y en a à foison; de l'énergie, de la bienveillance et de la rigueur il en faut beaucoup à Mélanie Walser et Philippe Lefeuvre qui œuvrent chaque jour sur le terrain. La diversité des problématiques est à la hauteur de la satisfaction ressentie par les coordinateurs de formation et les entreprises formatrices lorsque la mission est menée à bien. Par Emmanuella Daverio

Néanmoins, il a un potentiel d'amélioration notable, l'association est encore jeune (2018) et malgré les nombreux témoignages de reconnaissance des jeunes et des formateurs, il gagne encore à être connu. Cela étant dit, n'hésitez pas à vous rendre sur www.reneuchatel.ch si germe dans votre esprit l'envie de créer une place d'apprentissage ou simplement de vous faciliter la vie en vous appuyant sur un partenaire fiable et motivé.

A ce jour, le REN gère 28 contrats d'apprentissage avec 27 entreprises partenaires couvrant une dizaine de secteurs d'activités. Nous pouvons nous enorgueillir d'un taux de réussite aux examens de 100%.



Sébastien **Dufaux**

Directeur général, ello communications

Par Nadia Garavaldi Liengme Assistante de Direction CNCI Relations membres CNCI



La société ello fournit aux particuliers et aux entreprises du Canton de Neuchâtel une prestation complète dans les services internet, de télévision et de téléphonie fixe et mobile, tant dans les agglomérations urbaines que dans les zones décentrées grâce à un réseau câblé en fibre optique très performant. ello emploie 43 collaboratrices et collaborateurs dont 2 apprentis. Au niveau de nos prestations pour les entreprises, nous accompagnons dans la mise en place de stratégie de cybersécurité, de connectivité et d'hébergement.

Qui sont vos clients?

Les ménages et les entreprises de toutes tailles qui doivent opérer une transition numérique afin de rester compétitives.

Les cyberattaques représentent aujourd'hui une réelle menace pour les entreprises. Que faut-il entreprendre en cas d'intrusion dans le système?

Il faut bien sûr agir en amont. Aujourd'hui, la cybersécurité ne relève plus uniquement des services informatiques. Les Directions sont les premières responsables de la survie de leur organisation et, dans le monde interconnecté actuel, la cyber-résilience fait partie intégrante de cette responsabilité. Cela signifie que la Direction à un rôle actif à jouer

et doit assurer ses responsabilités en matière de cybersécurité en commençant par réaliser un audit de sécurité par exemple. Ensuite, très concrètement, il faut protéger techniquement l'infrastructure informatique avec des antivirus et des pares-feux, effectuer des sauvegardes séparées du système, former régulièrement les équipes et établir un plan d'urgence au cas où il se passerait quelque chose.

En cas d'intrusion et sans plan d'urgence, il est primordial de contacter immédiatement la personne responsable de la sécurité informatique à l'interne ou à l'externe et porter plainte.

S'il y a demande de rançon, faut-il payer?

Non. Il ne faut jamais céder au chantage et verser les sommes demandées en cas de rançon. Car il n'y a aucune garantie que les attaquants restituent réellement les données volées. Et il y a plus de chance de les retrouver en vente sur le dark net. Par conséquent, payer n'est absolument pas une stratégie de défense viable. Vous pouvez payer aujourd'hui,



mais être de nouveau attaqué dans un, deux, trois mois. Pour le coup, c'est presque le contraire. Si les cybercriminels savent que vous avez payé une première fois, ils se diront que c'est une bonne adresse en préparant leur prochain coup. Dans tous les cas, il est important de prendre contact avec le Centre national pour la cybersécurité NCSC.

Les entreprises sont-elles trop négligentes avec leurs données?

Clairement oui. Les entreprises restent peu conscientes des risques liés aux cybermenaces et négligent en particulier les mesures organisationnelles de cyberprotection. D'autant que les pirates informatiques n'ont pas d'état d'âme. Beaucoup d'entreprises pensent qu'elles ne peuvent pas être victimes d'une cyberattaque parce qu'elles n'ont pas d'activités stratégiques. C'est faux. Une opération d'hameçonnage, ça vise tout le monde, ça n'est pas forcément ciblé et les pirates fonctionnent à l'opportunité: tout le monde peut en être victime.

Aujourd'hui, toutes les entreprises doivent se sentir concernées, quels que soient leur taille et leur secteur. Se protéger est un réflexe que tout dirigeant-e d'entreprise doit désormais intégrer dès le début de sa réflexion.

En quoi l'IA est utile contre les cyberattaques?

Les avantages potentiels de l'IA dans le domaine de la cybersécurité sont considérables. Par exemple, elle peut être utilisée pour analyser rapidement une grande quantité de données afin d'y déceler des menaces potentielles. Néanmoins, l'utilisation de l'IA dans le domaine de la cybersécurité présente

également plusieurs risques car elle permet aux pirates de développer des cybermenaces beaucoup plus sophistiquées.

Un dernier mot pour la fin?

Les pirates

n'ont pas

informatiques

d'état d'âme.

Au regard de la réalité des cyberattaques, des incidents de sécurité et des fuites de données, il est non seulement urgent d'en comprendre l'ampleur mais il devient aussi nécessaire d'avoir la garantie que 100% des données de votre entreprise soient hébergées physiquement en Suisse et traitées par un acteur de droit suisse.



concentrez-vous sur votre business, nous nous occupons du reste!

- Fournitures et articles de bureau
- Mobilier pour espaces de vie et de travail
- Systèmes d'impression
- Office catering
- Articles promotionnels

Nouvelle adresse dans le canton:

Ofrex SA c/o afa-afateam.ch Place Numa-Droz 2 2000 Neuchâtel Tel. 032 725 22 33







Jeudi 8 juin 2023, 13h30 - 16h30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel Formation export

L'origine non-préférentielle, certificats et attestations d'origine

Apprendre à connaître les règles permettant de déterminer l'origine non préférentielle du produit pour obtenir un certificat d'origine d'une Chambre de commerce.

Mardi 13 juin 2023, 10h30 - 12h00 ou 16h00 - 17h30 En visio

Jurilex

Une présentation de jurisprudences récentes aura lieu lors de deux sessions en ligne le mardi 13 juin, le matin ou l'après-midi.

Les thématiques traitant d'un cas de congé abusif faisant suite à un conflit interpersonnel, un licenciement suite à des insultes par WhatsApp, la preuve des heures supplémentaires dans le cas d'un horaire basé sur la confiance et l'égalité de traitement lors du versement d'une gratification seront notamment présentées.

Mercredi 14 juin 2023, 14h00 - 16h00

CNCI, Neuchâtel

Comment exploiter les réseaux sociaux

en tant qu'entreprise? (3ème session)

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui un des outils indispensables pour la communication et la commercialisation de produits et services.

Jeudi 15 juin 2023, 13h30 - 17h00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

Formation TVA européenne

et TVA suisse

Transactions intracommunautaires – digitalisation de la TVA et modifications en Suisse prévues pour 2025.

Lundi 19 juin 2023, 14h00 - 16h00

En visio

Les lundis digitaux du service juridique - Les congés particuliers:

maternité, paternité, adoption, proche aidant et enfant malade

Le service juridique de la CVCI vous propose d'aborder lors d'un séminaire en ligne les différents congés (maternité, paternité, adoption, proche aidant et enfant malade) dont certains sont entrés en vigueur récemment.

Mardi 20 juin 2023, 17h00 - 19h00

CNCI, Serre 4, Neuchâtel

La gestion des conflits

en entreprise

Nombreux sont les employeurs qui n'ont pas mis en place de dispositif de gestion des conflits internes. Pourtant, les conséquences de telles cas peuvent être très dommageables tant pour l'employé que pour l'entreprise. La CNCI entend informer les entreprises sur cette thématique et les démarches à entreprendre par tout employeur.

Jeudi 22 juin 2023, 18h00 - 20h00

Evénement en partenariat avec IFJ

En quatre étapes

vers ta propre entreprise

Du choix de la forme juridique à la raison sociale, au domicile et au but de l'entreprise, en passant par la fondation simple et sa mise en place administrative, des informations précieuses sont dispensées.

Mardi 27 juin 2023, 9h00 - 11h30

Hôtel DuPeyrou, Salle de l'Académie, Avenue DuPeyrou 1,

Mise en application pratique

de la nouvelle loi sur la protection des données

En vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 de la nouvelle loi sur la protection des données, une matinée de formation est organisée afin de présenter les mesures à mettre en œuvre en priorité en vue de se conformer à cette nouvelle loi.

Jeudi 29 juin 2023, 18h00 - 20h00

Boccia Club, Cortaillod

Afterwork CNCI

Venez partager un moment convivial et festif, suivi d'une bonne grillade. Ce sera également l'occasion de rencontrer les membres de la CNCI et faire une partie de pétanque pour les intéressés.



Jeudi 7 septembre 2023, 13h30 - 18h00

Sponsoring CNCI

Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds

Forum de la création d'entreprise Neuchâtel 2023

Plus d'infos sur www.ifj.ch/forumne

Jeudi 7 septembre 2023, 13h30 - 16h30

CNCI, Serre 4, Neuchâtel Formation export

Le Carnet A.T.A.

Le Carnet A.T.A. est un document douanier permettant l'exportation temporaire de marchandises. Par conséquent, il contraint à la réimportation de la totalité des produits exportés, dans un délai limité. Les participants y apprennent à constituer ce document, à l'utiliser correctement et à éviter par ce biais, des problèmes en douane.

Mardi 26 septembre 2023, 9h00 - 17h00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel Formation Export

Accords de libre-échange

et statut d'exportateur agréé

L'importance des accords de libre-échange a augmenté de façon significative ces dernières années. Ces accords de libre-échange offrent de nombreux avantages en facilitant l'accès aux marchés en supprimant les droits de douane. Pour pouvoir gérer avec succès l'origine préférentielle des marchandises d'une entreprise, la maîtrise complète du sujet est une nécessité et la mise à jour régulière des connaissances en la matière est donc indispensable.

Mercredi 27 septembre 2023, 14h00 - 16h00

CNCI, Neuchâtel

Exploiter la publicité

sur les réseaux sociaux

L'exploitation de la publicité est devenue incontournable pour les entreprises qui souhaitent exploiter ces canaux pour développer leurs activités. Les outils publicitaires sur les réseaux sociaux offrent des possibilités de ciblage et de diffusion de contenu très précises et souvent sous-exploitées.

fondation alfaset production+services

opérations manuelles - multiservices

- Industrie, horlogerie, grande distribution, services
- 1 à 100 bénéficiaires expérimenté-es disponibles immédiatement
- Grands volumes, courts délais
- Service d'enlèvement et de livraison
- Mandats uniques ou réguliers

Vous avez un besoin pour des travaux de conditionnement? D'assemblage? De montage de lots divers? Contactez-nous pour en savoir plus ou organiser une visite de nos ateliers.





Fondation Alfaset Rue des Terreaux 48 | CH-2301 La Chaux-de-Fonds Tél. + 41 32 967 96 50 | info@alfaset.ch

POSITIVE *** COATING

VOTRE PARTENAIRE DANS LES TRAITEMENTS PVD ET ALD DE HAUTE QUALITÉ

COLORATION SÉLECTIVE BREVETÉE

VanoDeco

POSITIVE COATING SA

Rue des Champs 12 – 2300 La Chaux-de-Fonds – Suisse T. +41 (0) 32 924 54 54 – info@positivecoating.ch

www.positivecoating.ch

